Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East Suite 200

Toronto ON M2N 0A4

90, avenue Sheppard Est Bureau 200 Toronto (Ontario) M2N 0A4



Tel./Tél.: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll-free in Ontario/sans frais en Ontario

Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Ca	rleton		Ottawa		
Date	Dimanche	Dimanche 9 février 2020		Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiqu		Courses 1 à 5 : Couvert (Temp. : -10 °C) Courses 6 à 11 : Neige légère (Temp : -10 °C				
État de la piste	Courses 1	Courses 1 à 11 : Bonne (Variante 2 s)				
Nombre de courses	11	Courses de qualification	1 BF	Inscription totales	s 77/77	
Total des paris \$171,546 mutuels						
Contact Vétérinai re	Réunion de paddock	Réunion d ¹ entretien de piste	Visite de I [*] enqué		Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent) • • •

Bureau:

- Les directeurs de la CAJO, Tanya Cadeau, Mike Wilson, Tyler Durand et Lisa Hocking, étaient sur les lieux ce soir.
- Récapitulatif avec le meneur, William Roy, au sujet de sa stimulation pour la course du 22 décembre 2019. Mr Roy est désormais au courant de ce que signifie une action de poignet acceptable seulement et il a été informé des lignes directrices sur les pénalités. Aucune action supplémentaire n'est requise pour le moment.

Courses: Soirée inaugurale pour la Saison de courses 2020.

- Martin Morel a été autorisé à se retirer d'une course.
- 1. Examen du bris par le #1, "ZARONIA SEELSTER", (Robbie Robinson), avant le départ. Sans interférence ni infraction aux règles sur les bris d'allure par le #1, qui se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Le meneur du #4, "QUICKCALLBLUE CHIP", (Ryan Guy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.

2. Reprise de départ à cause d'un bris d'équipement (martingale) pour le #2, "UPVOTE HANOVER". Enquête pour le #2, qui avait fait un bris avant le départ, concernant un potentiel bris d'équipement. Après l'examen, on a déterminé que le #2 avait en fait eu de l'équipement brisé (la martingale), avant le départ. Il a été signalé avec un bris d'équipement et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Remboursement de \$6,205. Rien à signaler.

Vidéo pour l'enquête – https://youtu.be/dQly-jxNGFM

- 3. Le meneur du #7, "BEACH RUNNER AM", (Jonathan Lachance), sera présent dans le bureau de juges au sujet de l'obligation d'un meneur quant au dépassement. Rien à signaler.
- 4. Rien à signaler.
- 5. Le #4, "OK JASMINE", a fait un bris avant le départ, mais il a réussi se mettre à temps dans la bonne position de départ. Il n'a donc pas été signalé pour un bris. Rien à signaler.
- 6. Rien à signaler.
- 7. Rien à signaler.
- 8. Reprise de départ et retard à cause d'une crevaison à la barrière de départ. Enquête du bris par le #3, "BADSTORMANYPORT", (Mike Healey), avant le poteau de ¼ de mille ; en perte d'allure, le #3 a provoqué des interférences aux #1, #2, #4 et #5. Le #3, arrivé en 5^e position, a été placé en 6^e position pour avoir provoqué des interférences en bris d'allure (Règle de la CAJO 22.09). Le #3 se qualifie pour les bris (l'entraîneur en a été informé). Le meneur du #2, "VANILLA MALTED", (Clarke Steacy), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit. Rien à signaler.
- 9. Examen du bris par le #3, "SANTANNA TONY", (Marie-Claude Auger), après le départ ; en perte d'allure, le #3 a provoqué des interférences aux #5 et #7. Aucun placement n'est requis comme le #3 est arrivé en 9^e position (la dernière). Rien à signaler.
- 10. Rien à signaler.
- 11. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune